



Municipalité de Napierville

Le 7 avril 2014

À une séance ordinaire tenue le 3 avril 2014 à laquelle sont présents son honneur le maire, Monsieur Jacques Délisle et les membres du conseil suivants:-

- Ghislain Perreault
- Mario Dufour
- Micheline P. Fortin
- Daniel Dumontier
- Chantale Pelletier
- David Dumont

Formant quorum sous la présidence du maire

Résolution #252-2014 : Subvention utilisation de couches lavables

CONSIDÉRANT la conscientisation de plus en plus importante à la diminution du tonnage d'ordures ménagère;

CONSIDÉRANT QUE la quantité de couches jetables nécessaire à la propreté d'un enfant est extrêmement considérable;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'achat initial de couches lavables est tout de même important;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'encourager les jeunes familles à faire un choix écologique quant à l'utilisation de couches;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement d'octroyer une subvention équivalent à 50% du coût d'achat de couches lavables et ce, jusqu'à concurrence d'un montant de 100\$ pour tout citoyen d'un enfant de 6 mois et moins présentant une preuve d'achat de couches lavables;

Il est également résolu qu'une seule demande par enfant pourra être considérée par le conseil municipal;

Il est également résolu qu'un montant maximal de 3,000\$ pourra être versé annuellement pour le total des demandes reçues.

ADOPTÉE

SIGNÉ:- Jacques Délisle, maire

" Ginette L. Pruneau, Dir.Gén. & sec.-trés.

Copie certifiée